

Facilités de circulation

L'UNSA agit de nouveau en faveur des salariés-es !

juillet 2017



Le 02 juin 2017, la fédération UNSA-Ferroviaire a écrit aux Directions de Transilien (Alain KRAKOVITCH) et à la Présidence de SNCF Mobilités (Guillaume PEPY) pour clarifier l'avenir des Facilités de Circulation. En effet, les différentes évolutions, qu'elles soient la gestion de l'exploitation de ligne par des filiales (la ligne tram-train Tram 11 Express reliant la gare du Bourget à celle d'Épinay-sur-Seine) ou la mutation de la marque TGV vers la marque InOui, sont perçues comme des moyens détournés pour supprimer à terme les Facilités de Circulation.

Voici les réponses apportées à l'UNSA-Ferroviaire.

Transilien :

La nouvelle ligne tram train T11 Express a été mise en service le 01 juillet 2017. L'UNSA-Ferroviaire n'a jamais caché son mécontentement dans de nombreuses instances, quant au choix imposé par le GPF SNCF, à savoir la mise en place d'une filiale pour son exploitation de conduite et commerciale.

Notre principale crainte était qu'en écartant les cheminots-es du GPF SNCF de l'exploitation, c'était également les priver de l'utilisation des Facilités de Circulation sur ce Tram-Train.

Seule l'UNSA-Ferroviaire a demandé et obtenu par retour de courrier, l'accès aux Facilités de Circulation pour les agents actifs, pour les retraités et les ayants-droit du GPF SNCF.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



SNCF Mobilités :

Dans sa réponse datant du 07 juillet 2017, la Directrice des Ressources Humaines de Voyages SNCF a signifié à l'UNSA-Ferroviaire :

Les règles d'attribution des Facilités de Circulation dans les TGV, aussi bien pour les agents en activité, les retraités, et leurs ayants-droit ne sont pas modifiées du fait du lancement des derniers projets/produits de Voyages SNCF, à savoir :

- ✓ l'ouverture de la ligne nouvelle Sud Europe Atlantique (SEA),
- ✓ l'ouverture de la ligne nouvelle Bretagne-Pays de la Loire (BPL),
- ✓ l'élargissement de l'offre OUIGO,
- ✓ la nouvelle offre de service InOui.

C'est ainsi que les dispositions du RH00400 restent applicables dans les mêmes conditions pour l'accès à l'ensemble des TGV, y compris aux TGV comportant l'offre de service InOui.

Concernant OUIGO, l'offre low-cost grande vitesse, les modalités d'accès spécifiques antérieurement définies demeurent :

- ✓ la réservation est réalisable via le portail internet « KIS », au tarif unique de 10 €, option bagage comprise. Ces modalités sont non échangeables et non remboursables.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce tarif doit être revu à la baisse et nos actions continueront à agir dans ce sens.

L'UNSA-Ferroviaire obtient, renforce et pérennise les Facilités de Circulation sur le Réseau National pour les agents actifs, les retraités, et leurs ayants-droit.

